

Située dans l'est des Yvelines, à 10 km de Versailles, **la ville de Voisins-le-Bretonneux** est une commune dynamique et résidentielle, résolument tournée vers les nouvelles technologies. Avec ses 11 302 habitants, elle constitue une des douze communes de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines (229 369 habitants). La ville de Voisins-le-Bretonneux bénéficie d'un cadre privilégié et prône une ambitieuse politique d'aménagement et de services aux habitants. Elle s'attache à offrir des infrastructures modernes et de nombreux services de proximité à ses administrés, selon leurs besoins.

Voisins-le-Bretonneux est accessible en transports en commun (plusieurs lignes de bus relient la Ville à la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles et autres destinations et en voiture (parking gratuit pour les agents de la Ville).

**La Ville recherche pour sa Direction des Services Techniques :**

## **Un(e) Agent technique de création et d'entretien des espaces verts (H/F)**

### **Cadre d'emplois des adjoints techniques**

*Titulaire ou contractuel (CDD 1 an renouvelable)*

**Poste à pourvoir au 1er mars 2021**

Placé(e) sous l'autorité de la responsable du service Espaces verts - Voirie - Propreté, l'agent participe à la création et l'entretien des espaces verts et des espaces plein air sportifs dans le respect de la qualité écologique et paysagère des sites.

### **Missions principales :**

➤ Entretien des espaces verts :

- o tonte des zones engazonnées,
- o taille des haies, arbustes et arbres,
- o arrosage des pelouses et des massifs,
- o désherbage, bêchage et griffage des massifs,
- o désherbage des aires stabilisées, massifs et pelouses,
- o ramassage des feuilles,
- o nettoyage des aires de jeux,
- o débroussaillage, abattage,
- o installation et entretien du mobilier urbain (ex : bancs...),
- o réfections de maçonnerie : muret, pavés...,
- o mise en sécurité des espaces publics : branches cassées... .

➤ Création et réalisation de massifs fleuris :

- o préparation et amendement du sol des massifs et jardinières,
- o plantation de végétaux d'ornement et autres plantes,
- o suivi de l'état phytosanitaire des végétaux,
- o création et suivi des plantations aquatique,

- o demande de devis pour la réalisation des projets individuels,
  - o réalisation de plans et/ou croquis descriptifs des projets individuels.
- Création d'espaces verts :
- o préparation des terrains,
  - o plantation de vivaces, d'arbustes, d'arbre, de conifères,
  - o engazonnement,
  - o pose d'arrosage intégré,
  - o mise en place de paillage, écorces, etc....
- déneigement et salage des voies, trottoirs et accès aux équipements municipaux.

### **Compétences et qualité requises :**

- permis VL obligatoire
- diplôme dans le domaine de l'horticulture, de l'aménagement paysager ou équivalent
- CACES : savoir manipuler et conduire les différents engins dont les véhicules électriques
- connaissances en maçonnerie
- connaissance et respect des règles de sécurité au travail (conduite d'engins, voirie, EPI, éco-conduite...)
- sens du travail en équipe, de l'organisation et aptitude à la polyvalence
- rigueur et capacité à rendre compte
- autonomie, esprit d'initiative, réactivité et assiduité
- disponibilité notamment lors d'opérations ou événements exceptionnels

### **POLITIQUE RH et CONDITIONS DE TRAVAIL :**

- Rémunération statutaire + versement d'une Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise mensuelle et annuelle (équivalente à un 13ème mois) + Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- Commune adhérente au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS) : service de billetterie réduit (cinéma, spectacle, sorties culturelles, loisirs ..), participation aux frais de garde jeunes enfants, séjours vacances, coupon sport ancv, prêts avantageux, etc..
- Politique de formation active
- Remboursement des frais de transports en commun à hauteur de 50%
- Nombreux déplacements dans la commune
- Aptitudes physiques à l'effort et au port de charges lourdes
- Travail en extérieur : en toutes conditions climatiques suivant les saisons
- 36h30 hebdomadaires avec cycles saisonniers (25 jours de congés par an et 9 RTT)
- Horaires : 8h00 à 12h00-13h30 à 16h45
- Sur des missions spécifiques : début du travail à 6h30 du matin pour le déneigement

Vous souhaitez travailler au sein d'une collectivité dynamique, rejoignez nos équipes en adressant votre candidature, lettre de motivation et CV à Mme Le Maire, par courriel à l'adresse :

[recrutement@voisins78.fr](mailto:recrutement@voisins78.fr)